

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf du mois de septembre, le dix-huit à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Philippe GARRIGUE, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Jean Pierre BALLION, Christian PERON, Philippe RONDEAU, Frédéric PERROT, Didier FOUQUET, Henri PUYAU-PUYALET, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET, Béril MAZIERES.

Secrétaire de séance :

Christian PERON

Représentés :

Sophie SARDIN ayant donné pouvoir à Philippe GARRIGUE,
Sandra POIRIER ayant donné pouvoir à Marie-Claude COSTE
Consuelo REDON BAON ayant donné pouvoir à Frédéric PERROT

Membres en exercice :	16	pour :	15
Membres présents :	12	contre :	0
Membres représentés :	3	abstention :	0

2019-09-01 : Adoption du compte rendu du 10 juillet 2019 :

Monsieur Le Maire propose aux élus d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2019. Un exemplaire du compte rendu a été remis aux élus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte rendu et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-09-02 : SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que l'ouverture et la suppression des postes sont du ressort du Conseil municipal.

Monsieur Le Maire propose la suppression des postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2019 :

- Catégorie C :
 - o 2 postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Catégorie B :
 - o 1 poste de rédacteur à temps complet ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-09-03 : CREATION DE POSTES

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que l'ouverture et la suppression des postes sont du ressort du Conseil municipal.

Monsieur Le Maire propose la suppression des postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2019 :

- **Catégorie C :**
 - o 2 postes d'adjoint technique principal de 2nde Classe à temps complet,
 - o 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} Classe à temps complet,
 - o 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.
- **Catégorie A :**
 - o 1 poste d'attaché territorial à temps complet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-06-04 : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 AU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente la décision modificative numéro 2 dont les écritures sont retranscrites sur l'annexe jointe.

Les modifications concernent l'ajustement des opérations. Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir adopter la décision modificative 1 telle que présentée. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-06-05 : REGULARISATION AVENANT 1 LOT 04 RICHARD POLE EDUCATIF ET AVENANT AU CCAP

Monsieur le Maire présente

- l'avenant 1 du lot Richard dans le cadre des travaux du Pôle Educatif ;
- L'avenant au CCAP précisant le délai d'exécution du marché de travaux

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2019-09-06 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE PROCEDER AUX OPERATIONS RELATIVES AU RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE DANS LE CADRE DU PERMIS D'AMENAGER NORMANDIN NAVARETTE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité d'extension du réseau électrique pour le raccordement des terrains de Madame NORMANDIN NAVARRETTE . Le pétitionnaire s'est engagé, par convention annexée à la présente décision à procéder au remboursement des frais se rapportant aux travaux que la collectivité engagera sur la base du devis qui sera émis par le SDEEG.

Le montant prévisionnel de la dépense est fixé à 15 309.22 euros, montant sur lequel Madame NORMANDIN NAVARRETTE s'est engagée.

Aussi, Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal :

- D'accepter le conventionnement avec Madame NORMANDIN NAVARRETTE .

- De l'autoriser à émettre un titre de recette à l'article 1328 programme 11 pour le montant définitif des travaux à réception du mémoire que transmettront les services du SDEEG.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2019-09-07 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BOIS ROUDET » AU 31-12-2019 :

Monsieur Le Maire rappelle la cession des deux terrains. Toutes les écritures de dissolution et de réintégration dans le budget principal de la commune seront retracées par Monsieur Le Comptable Public.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal la dissolution du budget annexe **LOTISSEMENT BOIS ROUDET** au 31 décembre 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2019-09-08 : DON AU PROFIT DU BUDGET DE LA COMMUNE :

Monsieur Le Maire précise le don d'un montant de 200 euros en numéraire réalisé de manière anonyme à l'accueil des services administratifs de la commune. Celui-ci sera versé au budget de la commune et imputé à l'article 7713 « libéralités reçues ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2019-09-09 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

2019-07-05	Devis TELELEC d'un montant de 873.60 euros pour le renouvellement des licences antivirus.
2019-07-07	Devis ABI d'un montant de 312.11 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme FOURNIER.
2019-07-09	Devis FROID CUISINE 33 d'un montant de 851.12 euros pour la réparation du trancheur.
2019-07-10	Devis GRIMMEE d'un montant de 2 868 euros pour la prestation de service sur les tombes mises en procédure de reprise sur le cimetière de Beychac.
2019-07-11	Devis ABI BURO + d'un montant de 378.60 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme GARRUCHET.
2019-07-13	Devis FROID CUISINE 33 d'un montant de 743.15 euros pour la réparation de la sauteuse basculante.
2019-07-14	Devis ABI d'un montant de 649.84 euros pour l'achat des fournitures scolaire pour la classe de Mme COLAS.
2019-07-15	Devis ASLS d'un montant de 14 900.03 euros pour l'achat d'une structure de jeux pour l'école.

2019-07-16	Devis ASLS d'un montant de 1 588.36 euros pour l'achat d'un jeu sur ressort pour l'école.
2019-07-17	Devis SODIME L'ATHANOR d'un montant de 2 707 euros pour l'achat d'un jeu LUDOBASKET pour l'école.
2019-07-18	Devis KEEP SAFE d'un montant de 943.39 euros pour l'achat d'EPI pour les agents du service technique.
2019-07-19	Devis FROID CUISINE 33 d'un montant de 569.63 euros pour la réparation de la sauteuse et notamment le remplacement de la carte de régulation de température.
2019-07-20	Devis SODICOVER d'un montant de 320.51 euros pour la fourniture de vitres double vitrage pour diverses réparations.
2019-07-21	Devis JVS d'un montant de 240 euros pour la réinstallation des logiciels « administrés » sur les deux nouveaux postes informatiques du secrétariat.
2019-07-22	Devis LIRE DEMAIN d'un montant de 513.05 euros pour la fourniture de livres pour la médiathèque.
2019-08-01	Devis ARBRE ET JARDINS ENVIRONNEMENT d'un montant de 2 952 euros pour l'abattage et l'enlèvement d'un arbre situé route de la Moune.
2019-08-02	Devis YESS d'un montant de 917.28 euros pour l'achat de 4 appliques tableau LED
2019-08-03	Devis FROID CUISINE 33 d'un montant de 333.64 euros pour la réparation de la sauteuse du restaurant scolaire.
2019-08-04	Devis CHAMBON d'un montant de 1760.63 euros pour la fourniture d'un rouleau palpeur et pièces pour l'équipement de la débroussailleuse ROUSSEAU.
2019-08-06	Devis ARBRE ET JARDIN ENVIRONNEMENT d'un montant de 360 euros pour le nettoyage du fossé aux abords du parking de la Maison Pour Tous.
2019-08-07	Devis SEDI d'un montant de 428.02 euros pour l'achat de chemises pour le classement des dossiers pour l'urbanisme.
2019-08-08	Devis EUROTABLE d'un montant de 226.51 euros pour l'achat de gobelets pour le restaurant scolaire.
2019-08-09	Devis CHOMETTE d'un montant de 332.93 euros pour l'achat d'un percolateur pour le restaurant scolaire.
2019-08-10	Devis CHOMETTE d'un montant de 1279.51 euros pour l'achat de vaisselle diverse pour le restaurant scolaire.
2019-09-01	Devis ARTS'i CONCEPT d'un montant de 1600 euros pour le feu d'artifice du samedi 21 septembre 2019.
2019-09-02	Devis TELELEC d'un montant de 442.80 euros pour l'achat de 3 onduleurs et une station d'accueil.

2019-09-03

Devis **BERGER LEVRAULT** d'un montant de 420 euros pour l'installation des logiciels sur le serveur.

Le Conseil municipal prend acte de la liste des décisions.

TOUR DE TABLE :

Jacky BIAUJAUD : les travaux routiers 2019 sont en cours de réalisation. Le revêtement de la route Jean Massot est prévu cette semaine. Les aménagements routiers au lieu dit Sacole et à Boutin sont également bien engagés. Monsieur Le Maire précise que les travaux routiers prévus à Blanquine seront réalisés, quant à eux courant octobre.

Frédéric PERROT : alerté par Stéphane BANEY sur des possibles baisses de tension a prévu la pose d'un analyseur enregistreur afin de vérifier les éventuelles hausses de tension à l'origine de la casse prématurée d'un certain nombre de matériels informatiques.

Christian PERON : La commune de Saint Eulalie ne souhaitant pas accueillir la manifestation LIS TES RATURES prévue les 14 et 15 mars, celle-ci se déroulera à Beychac et Cailleau. Une vingtaine d'auteurs illustrateurs interviendront dans les écoles primaires et les collèges.

Le premier tour des élections municipales étant également fixé le 15 mars, Monsieur le Maire a interrogé Monsieur Le Préfet sur la faisabilité de cette manifestation. Aucune disposition empêche la tenue de manifestation à partir du moment où les candidats n'assurent pas de discours publics qui pourraient être perçus comme des éléments de campagne.

Dans le cadre du POLE TERRITORIAL, le projet de territoire « AMBITION 2030 » a vu le jour. Aussi, dans le cadre du projet alimentaire territorial, le Pôle Territorial a pour projet la création de zone d'activité agricole afin d'éviter les acheminements longs et coûteux de denrées alors que le territoire dispose d'un potentiel non exploité. Dans ce cadre, le Pôle Territorial a créé un observatoire du foncier qui a pour mission d'observer les évolutions des espaces. Monsieur Le Maire remercie Christian PERON pour sa présentation très intéressante mais surtout pour toutes les années qu'il a consacrées au service de la commune. Christian a toujours assuré son rôle d' élu avec convictions et pertinence.

Béril MAZIERES : Des fuites d'eau sont régulièrement constatées sur la commune. Monsieur BIAUJAUD explique que les réseaux, anciens de plus de quarante ans, combiné aux mouvements de terrain dus à la sécheresse sont à l'origine de la casse des canalisations. Monsieur Le Maire précise que le SIAEPA de la Région de Bonnetan et la Lyonnaise des Eaux mettent tout en œuvre pour que les réparations soient rapides. Monsieur Le Maire rajoute que la création et l'entretien des réseaux représentent des budgets considérables pour les établissements publics qui en ont la charge.

Des accidents ont eu lieu aux abords d'un virage route du Béroy. Monsieur Le Maire demande que la signalisation soit rétablie.

Marie-Claude COSTE : les jeux prévus dans la cour d'école seront installés début octobre et la remise en état du parcours santé est quasiment terminée.

Jean-Pierre BALLION : dans le cadre du ramassage des biodéchets, des aménagements doivent être mis en œuvre. Stéphane BANEY, responsable des services techniques recueillera les devis nécessaires auprès des entreprises en capacité de les réaliser.

Monsieur Le Maire informe les élus de la décision du bailleur Gironde Habitat de mettre en vente les logements du Hameau du Vieux puits. La commune de Beychac et Cailleau comptabilise aujourd'hui 14% de logements sociaux.

La séance est levée à 18h45.